

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Porter-à-connaissance pour une opération de tri des mâchefers et la prolongation de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non-dangereux à La Celle-Guenand par la communauté de communes Loches Sud Tourai

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes de Loches Sud Touraine

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Gérard Hénault, Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 7 1 5 8 7 0 0 0 1 4

Forme juridique

Communauté de communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a	ICPE 2791 (Installation de traitement de déchets non dangereux) soumis à Autorisation, traitant jusqu'à 500 t de déchets par jour.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation temporaire d'une unité mobile sur le site de l'ISDND de La Celle-Guenand, permettant le tri de 9 000 t de mâchefers en 4 semaines.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce traitement est de trier les métaux contenus dans ces mâchefers dans le but d'en extraire les parts de métaux et de réduire la part d'imbrûlés. Cette opération vise plusieurs objectifs :

- environnemental par la réutilisation des métaux contenus dans les mâchefers,
- financier par l'amélioration de la qualité des mâchefers qui pourront trouver une valorisation en technique routière
- paysager par l'évacuation définitive des mâchefers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de travaux consiste en plusieurs étapes :

- l'acheminement et l'installation sur site des différents modules constituant l'unité mobile, soit un crible mobile permettant une séparation granulométrique et un module de séparation mécanisée ;
- l'opération de tri en tant que telle. L'alimentation de l'unité se fera à la chargeuse sur pneus, qui réalise la préparation de charge et le chargement de l'unité. Les métaux ferreux et non ferreux issus du tri seront évacués vers un site de valorisation.
- la désinstallation de l'unité mobile

A l'issue du chantier, 85 à 90% du stock des 9 000 t de mâchefers aura été trié. Les 10 à 15% restants (fraction supérieure à 80mm) seront remis à leur emplacement d'origine, dans le casier. Les produits du tri, utilisables en tant que matières premières secondaires, resteront sur site jusqu'à leur évacuation en technique routière.

Les opérations d'installation et de désinstallation, qui dureront chacune 2 jours, nécessiteront 4 camions transportant le matériel. L'opération de tri durera 4 semaines.

AU total, la phase de travaux durera donc 5 semaines.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les produit de tri (mâchefers utilisables en technique routière), le site sera remis en état et l'ISND cessera son activité. A noter que cette cessation d'activité ne concerne pas le centre de collecte et de tri des déchets de Loches Sud-Touraine, situé sur le même site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface occupée par l'unité mobile	350 m ²
Surface actuelle du tas de mâchefers à traiter	1 000 m ²
Surface occupée par l'activité (surfaces précédentes + tas de mâchefers triés + surface de manœuvre des engins)	3 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ISDND de La Celle-Guenand
Pièce de la Maigrière
37350 La Celle-Guenand

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6° 9' 6" 54 "57 Lat. 0° 8' 8" 94 "31

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

La Celle-Guenand, parcelle cadastrale n°ZD 0005

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aquifère Cénomaniens
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le site soumis à autorisation de la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine, dont l'activité principale est la collecte des déchets non dangereux.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité peut être consommatrice d'eau pour réduire la production de poussière. La quantité consommée est fonction de l'humidité du mâchefer et des conditions météorologiques. Dans des conditions défavorables (chaud et sec), un maximum de 8 m ³ d'eau sera consommé sur la totalité de la durée du chantier. Toutefois, cette eau pourra provenir du dernier bassin de traitement des lixiviats (après traitement) ; il s'agit d'eau récupérée et recyclée. L'activité n'aura donc pas d'impact sur la ressource en eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur les 9 000 t de mâchefers triés, environ 200 t de métaux ferreux et non ferreux seront évacués.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe dans une zone soumise à un aléa fort de retrait et gonflement des argiles. Cela ne représente cependant pas de risque particulier pour l'activité de tri qui n'est pas susceptible d'être incommodée par de légères variations du niveau du sol lié au retrait ou au gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La consommation d'eau sera très faible voire nulle, aucun effluent aqueux ne sera rejeté et les émissions atmosphériques sont limitées à l'usage d'engins thermiques. Les cours d'eau et habitations les plus proches, situées à plusieurs centaines de mètres, ne seront soumis à aucun risque sanitaire lié au projet.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les phases d'installation et de désinstallation, qui dureront chacune 2 jours, nécessiteront 4 camions transportant le matériel. Afin d'approvisionner la cuve de GNR qui alimente le groupe électrogène et la chargeuse, 3 livraisons par semaine auront lieu. Entre 10 et 15 camions seront nécessaires pour l'évacuation des métaux, répartis sur les 3 semaines de l'opération. La destination sera le site de CYCLAMEN à Eguelshardt (57).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'opération faisant le plus de bruit est le déversement des mâchefers dans la benne ou dans le crible. Ce déversement se fait environ toutes les 15 minutes. Il s'agit de la nuisance la plus significative liée à l'activité de tri. Le niveau sonore moyen mesuré pour ce type d'activité est de 35 dB (A) à 25m, avec une émergence ponctuelle de + 8 dB (A) lors de la vidange du godet dans la trémie à vide. Ce bruit n'est pas susceptible de générer des nuisances pour le voisinage le plus proche.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les gaz et fumées de combustion générées par le groupe électrogène, la chargeuse et les transports seront à l'origine d'une odeur faible et commune. Les mâchefers en eux-mêmes ne sont pas odorants. L'activité n'est donc pas susceptible d'émettre des odeurs pouvant être à l'origine d'une nuisance.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité engendrera des vibrations, en particulier le groupe électrogène et le crible mécanique. Ces équipements sont récents et certifiés CE, ce qui limite leurs nuisances. Ils seront disposés sur une couche de mâchefers tassés qui absorbera en partie les vibrations. Des vibrations résiduelles pourront atteindre le centre de transit de déchets non dangereux, mais ne seront pas significatives. Les vibrations ne seront pas de nature à causer des nuisances en dehors du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un projecteur éclairant les l'outil de travail et la zone de roulage sera utilisé par l'équipe de nuit. L'éclairage étant dirigé et la zone éloignée des habitations, cela n'engendrera pas de nuisance particulière.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le mâchefer contient une part de particules fines qui est susceptible d'être dégagée en cas de teneur très faible en eau. Afin de limiter les dégagements de poussières, le mâchefer sera homogénéisé et humidifié si besoin, au moyen d'un système de brumisation. Le groupe électrogène, la chargeuse et les transports émettront des gaz et fumées de combustion. Les équipements sont récents et aux normes CE. La pollution générée ne sera pas significative.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité de tri des mâchefers ne générera pas de rejets aqueux industriels, car l'eau utilisée servira uniquement à humidifier les mâchefers, et sera donc intégralement absorbée par ces derniers.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les seuls effluents générés seront issus de l'utilisation des vestiaires du centre de tri par le personnel, pour des raisons sanitaires. Ces effluents seront traités par la station d'épuration du site, et n'auront donc aucune incidence sur le milieu.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'activité consiste à récupérer les métaux valorisables contenus dans le mâchefer avant son utilisation en technique routière ou en centre de stockage. Les métaux récupérés seront recyclés. Les mâchefers restants sont remis à la disposition de l'exploitant pour leur utilisation habituelle. Les autres déchets issus de l'activité seront récupérés et traités de façon appropriée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ISDND de La Celle-Guenand n'est située à proximité d'aucun lieu naturel ou patrimonial remarquable. La nature même du projet, qui est temporaire, son isolement et les nuisances limitées qu'il engendre font qu'il n'aura pas d'impact sur le cadre de vie.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet pourront se cumuler à celles actuellement engendrés par l'exploitation du centre de transit des déchets, qui sont sensiblement de même nature (transport routier, consommation et rejet d'eau pour usage sanitaire). Ces incidences cumulées ne sont pas susceptible d'impacter de façon notable l'environnement et les riverains les plus proches.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les différents équipements (chargeuse, unité mobile, groupe électrogène) sont récents et respectent les normes en vigueur. De ce fait, leur consommation énergétique, rejets atmosphériques éventuels et les nuisances provoquées (bruit, vibration, odeurs) sont limitées.

La cuve de 1000 litres de gasoil non routier sera sur rétention, de même que les autres produits utilisés (graisse, lubrifiant, huile). Des absorbants seront disponibles en cas de déversement accidentel de produit.

Les effluents aqueux (sanitaires) seront traités par la station d'épuration du site.

L'eau éventuellement utilisée pour humidifier les mâchefers pourra être issu du dernier bassin de traitement des lixiviats.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à trier 9 000 tonnes de mâchefers en vue de leur valorisation.

Le site n'est pas implanté à proximité d'une zone environnementalement sensible susceptible d'être impactée par le projet.

Le projet ne sera pas à l'origine d'impact significatif sur l'environnement et la santé humaine.

Pour ces raisons, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Loches

le,

09/12/2020

Signature



Le Président
Gérard HENAUULT
